

08 mars 2013

N° 06 – 2013

## **SCOR diversifie son portefeuille de placements immobiliers en investissant dans la société foncière cotée MRM**

SCOR a conclu ce jour un protocole d'accord aux fins d'investir dans la société MRM, société foncière soumise au régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC ») détenant un portefeuille mixte d'immeubles de commerces et de bureaux, et de prendre son contrôle en vue de recentrer son activité vers la détention d'un portefeuille cohérent d'actifs de commerces.

La nouvelle stratégie souhaitée par SCOR pour MRM vise à améliorer le taux d'occupation des actifs, à ramener le ratio d'endettement à un niveau raisonnable pour éviter tout problème de liquidité à moyen terme, et à restaurer la rentabilité de la société.

Afin de mener à bien ces objectifs, la réalisation du programme d'investissements sur les actifs maintenus en portefeuille sera poursuivie simultanément à un plan de cession portant plus particulièrement sur les immeubles de bureaux.

L'investissement de SCOR, qui prend la forme d'une augmentation de capital souscrite en numéraire comprise entre EUR 41 et 54 millions selon le taux de conversion des obligataires de MRM, s'accompagne d'un désendettement de la société et de la mise en place d'une structure financière pérenne négociée en amont de l'entrée de SCOR au capital de MRM. SCOR détiendra au plus 59,9 % du capital de MRM à l'issue de l'augmentation de capital.

La réalisation de l'opération interviendra d'ici la fin du second trimestre de 2013 sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives prévues par le protocole d'accord. L'investissement de SCOR est notamment soumis à l'obtention de la dérogation visée à l'article 234-9 2° du Règlement général de l'AMF et à l'approbation de l'opération par l'assemblée générale des actionnaires et des obligataires de MRM.

**François de Varenne, Président du directoire de SCOR Global Investments, déclare :** « *Dans le cadre de sa politique d'allocation d'actifs, et grâce à sa forte expertise en matière de gestion de biens immobiliers, SCOR renforce et diversifie son portefeuille immobilier avec cet investissement, conformément aux objectifs du plan stratégique Strong Momentum. Cette transaction permet à SCOR de prendre le contrôle d'une société détenant un portefeuille d'immeubles de commerces avec un potentiel important de valorisation dans le cadre d'une nouvelle stratégie ainsi que de bénéficier des opportunités offertes sur le marché de l'immobilier en raison du contexte économique et financier actuel* ».

\*

\* \*

**08 mars 2013****N° 06 – 2013****A propos de MRM**

MRM est une société foncière bénéficiant du régime SIIC. MRM est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris (code Bloomberg : MRM:FP – code Reuters : MRM.PA). MRM détient un portefeuille mixte d'immeubles de bureaux et de commerces, composé de biens stabilisés et de biens en cours de valorisation. Au 31 décembre 2012, la valeur totale des actifs de MRM s'élève à EUR 269 millions, dont EUR 154 millions d'immeubles de commerces et EUR 115 millions de bureaux.

Son patrimoine a été constitué progressivement depuis le second semestre 2007 avec l'apport des actifs de Dynamique Bureaux et Commerces Rendement, deux sociétés d'investissement créées et gérées par CBRE Global Investors, ainsi que les acquisitions réalisées en propre par ses filiales. Les opérations immobilières de MRM sont gérées par CBRE Global Investors. MRM ne compte aucun salarié au 31 décembre 2012.

\*  
\* \*

**Enoncés prévisionnels**

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.